



Fin de contrat de travail avant la date

Par **jeanmarcso**, le **13/09/2010** à **17:41**

bonjour,

voila je suis saisonnier mon patron ma dit que je finissais mon contrat vendredi 17 septembre alors que sur mon contre de travail saisonnier il y a marqué

- article 2 : le présent contrat prend effet le 1 er juin 2010 ; il est conclu pour la durée de la saison et au minimum jusqu'au 15 octobre 2010

ma question est peux t'il finir mon contrat sans me licenciée.
si non que puise faire merci

cordialement jean-marc sorre